

Examen et renouvellement du Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa 2016-2020

Le 22 mars 2021



Table des matières

1.	Contexte.....	1
1.1.	Objectif de l'Examen.....	1
1.2.	Aperçu du PAEMRO.....	1
1.3.	Méthodologie	3
2.	Constatations de l'Examen du Programme.....	6
2.1.	Résultats du Programme	6
2.2.	Tour d'horizon environnemental	11
2.3.	But et objectifs du Programme	16
2.4.	Conception du Programme.....	17
2.5.	Déroulement du Programme	21
2.6.	Gouvernance, surveillance et compte rendu	26
3.	Recommandations pour 2021-2025.....	29
3.1.	But et objectifs du Programme	29
3.2.	Projets recevables	29
3.3.	Déroulement du Programme	31
3.4.	Gouvernance, surveillance et compte rendu du Programme.....	33
4.	Liste des annexes	34
	Annexe 1 – Résultats du Programme	34
	Annexe 2 – Composition du Comité du Programme pour 2016-2020.....	34
	Annexe 3 – Examen d'autres programmes d'assainissement de l'eau en milieu rural en Ontario	34
	Annexe 4 – Cartes de la qualité de l'eau.....	34
	Annexe 5 – Synthèse des commentaires des intervenants.....	34
	Annexe 6 – Déroulement du Programme.....	34

1. Contexte

1.1. Objectif de l'Examen

Le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa (PAEMRO) permet d'offrir, aux agriculteurs et aux autres propriétaires fonciers des zones rurales, des subventions selon le principe du partage des coûts pour les projets destinés à protéger la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Ce programme est réalisé depuis 2000 dans le cadre d'un partenariat avec Conservation de la Nation-Sud, l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi. Dans le cadre de la Politique de la Ville sur les subventions et les contributions, il faut revoir et reconfirmer le PAEMRO dans chaque mandat nouveau du Conseil municipal. C'est en 2015 que le Programme de 2016-2020 a été renouvelé la dernière fois à raison de 200 000 \$ par an jusqu'en 2020.

Nous avons mené l'examen du Programme afin :

- de revoir la conception, le déroulement et la viabilité du programme actuel;
- d'évaluer le Programme par rapport à ses buts et objectifs, ainsi qu'aux résultats prévus;
- d'évaluer l'ensemble de la structure-cadre pour l'attribution, la surveillance et le compte rendu des subventions;
- d'examiner les occasions de simplifier ou de normaliser le processus d'attribution des subventions.

Dans ce rapport, nous faisons état des constatations de l'examen et proposons des recommandations pour le renouvellement du Programme pour la période 2021-2025.

1.2. Aperçu du PAEMRO

La Ville d'Ottawa a établi en 2000 le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa (PAEMRO), qu'elle a renouvelé en 2004, 2010 et 2015 dans la foulée des examens de ce programme. Le Programme de 2016-2020 s'est déroulé en partenariat avec Conservation de la Nation-Sud (CNS), l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) et l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi (OPNVRM). CNS encadre l'administration du Programme, qui est financé par la Ville par l'entremise d'une subvention spéciale de 200 000 \$ par an à l'intention des offices de protection de la nature.

Le PAEMRO offre des subventions pouvant atteindre 15 000 \$ pour 18 types de projets, qui regroupent, dans l'ensemble, les règles de l'art de la gestion agricole, la lutte contre l'érosion et la mise hors service des puits (tableau 1). Depuis qu'il a été lancé, en 2000,

Pièce 1 – Examen et renouvellement du PAEMRO 2016-2020

le PAEMRO a permis de financer plus de 1 300 projets et de verser des subventions supérieures à 2,7 millions de dollars. Les propriétaires fonciers ont apporté un supplément de 10,1 millions de dollars dans la réalisation de ces projets, ce qui correspond à une moyenne de 3,86 \$ pour chaque dollar de subvention versé par la Ville (annexe 1).

Tableau 1 – Projets recevables dans la période de 2016-2020

Projets recevables	Subvention maximum	
Entreposage de produits chimiques ou de carburants	50 %	1 000 \$
Réacheminement de l'eau saine	50 %	5 000 \$
Cultures-abris ¹	Sans objet	3 000 \$
Initiatives éducatives	75 %	5 000 \$
Lutte contre l'érosion	90 %	7 500 \$
Plan de gestion de la forêt et des milieux humides	75 %	750 \$
Projets innovants	50 %	5 000 \$
Mesures d'incitation pour la démobilitation des terres ²	Sans objet	4 500 \$
Entreposage et traitement du fumier	50 %	15 000 \$
Brise-vents naturels	75 %	6 000 \$
Plan de gestion des nutriments et agriculture de précision	50 %	1 000 \$
Réparation et remplacement de systèmes septiques	50 %	1 000 \$
Ouvrages de régulation des drains souterrains	50 %	5 000 \$
Ouvrages de régulation de l'érosion à la sortie des drains	75 %	2 500 \$
Traitement des eaux de lavage	50 %	5 000 \$
Zones tampons pour les cours d'eau	90 %	7 500 \$
Clôture des cours d'eau	90 %	7 500 \$
Mise hors service des puits	90 %	3 000 \$

¹Mesure incitative liée au rendement : 50 \$ l'acre par an; maximum de 20 acres; durée de trois ans.

²Mesure d'incitation liée au rendement : 150 \$ l'acre par an, maximum de 10 acres; durée de trois ans.

La Ville verse des subventions :

- pour toutes les propriétés des zones rurales d'Ottawa;
- pour des projets d'agriculture, de mise hors service des puits et de réparation et de remplacement de systèmes septiques dans le périmètre urbain d'Ottawa;
- à des organismes à but non lucratif pour les projets de démonstration et d'autres projets à caractère éducatif.

Le Programme de 2016-2020 a donné lieu aux changements suivants :

- on a ajouté un but du Programme et apporté des modifications aux objectifs afin de tenir compte de l'importance des règles de l'art de la gestion agricole et de l'intendance en milieu rural dans la protection de la qualité de l'eau;
- on a rehaussé l'ensemble des projets recevables en adoptant de nouvelles catégories pour les cultures-abris, les plans de gestion de la forêt et des milieux humides et les projets innovants;
- on a rétabli la catégorie consacrée à la réparation et au remplacement de systèmes septiques (en adoptant des critères d'admission et des limites de financement);
- on a étendu le Programme au traitement des eaux de lavage et aux ouvrages de régulation des drains souterrains et apporté des modifications aux critères relatifs à la mise hors service des puits et aux initiatives à caractère éducatif;
- on a simplifié la mise en œuvre du Programme en apportant des améliorations au processus d'approbation pour les projets de végétation des berges et d'agriculture de précision, en prévoyant un délai de 12 mois pour la réalisation des projets, ainsi que l'adoption de la certification en vertu des Normes biologiques canadiennes pour des projets agricoles spécifiques;
- on a amélioré les efforts de promotion et de sensibilisation en obligeant à poser des panneaux indicateurs sur les sites, à inscrire les projets de protection des cours d'eau dans le cadre du programme de surveillance des cours d'eau City Stream Watch et en valorisant le rôle du Comité du Programme dans les rapports avec les interlocuteurs;
- on a mis au point des lignes de conduite complémentaires claires pour la coordination continue avec Acres en verdure et le Programme de naturalisation des berges de l'OPNVR;
- on a amélioré la collecte et la gestion des données en ligne et l'établissement des indicateurs de rendement, par exemple la longueur des cours d'eau restaurés, les nutriments qu'on évite de déverser dans les cours d'eau et l'investissement dans l'intendance du domaine rural afin d'améliorer les comptes rendus annuels.

1.3. Méthodologie

La charte du projet précisant la méthodologie de l'examen du Programme a été approuvée en février 2020, en tenant compte de la Politique de la Ville sur les subventions et les contributions. Cet examen a été mené par la Ville d'Ottawa avec le concours des offices de protection de la nature partenaires et en consultant le Comité du Programme (annexe 2) et les comités de révision.

L'examen a essentiellement porté sur :

- le tour d'horizon environnemental : examen des projets et des participants dans la période de 2016 à 2020, d'autres programmes d'assainissement de l'eau partout en Ontario et des données sur la surveillance de la qualité de l'eau;
- le but du programme : examen du but et des objectifs actuels;
- la conception du Programme : examen des types de projets prioritaires et prise en compte des types de projets spécifiques ajoutés ou retranchés;
- le déroulement du Programme : examen des procédures et des pratiques d'administration à l'heure actuelle, des partenariats avec les organismes dans la réalisation du Programme, ainsi que des méthodes de promotion et de communication;
- la gouvernance, surveillance et comptes rendus : examen de l'efficacité du Programme et des comités de révision et évaluation de la structure-cadre de surveillance et de compte rendu;
- la consultation des intervenants : entrevues menées auprès des principaux intervenants et sondages destinés aux anciens participants afin d'apporter sur le Programme un éclairage des points de vue de l'administration, de l'organisation et du financement;
- l'analyse des points forts, des lacunes, des possibilités et des obstacles (PFLPO) : d'après les entrevues avec les intervenants et les sondages auprès des anciens participants;
- l'analyse intégrée et recommandations sur le Programme : à partir des facteurs ci-dessus, déterminer l'efficacité du Programme, tout en recensant les possibilités et les lacunes, et mettre au point des recommandations sur les améliorations à apporter.

Une tâche importante dans le cadre de cet examen quinquennal du Programme a consisté à revoir sur le Web 28 autres programmes d'assainissement de l'eau en milieu rural partout en Ontario. Le lecteur trouvera la synthèse des résultats de cette évaluation dans la section 2.2, ainsi que les détails dans l'annexe 3.

Les principaux intervenants dans le cadre du PAEMRO, dont les offices de protection de la nature partenaires, les membres du Comité du Programme et des comités de révision et le personnel de la Ville d'Ottawa, ont eu l'occasion de faire, en mai 2020, des commentaires sur le Programme de 2016-2020. On a invité les intervenants à répondre à un questionnaire afin d'évaluer leur avis et leur expérience dans le cadre du PAEMRO, et ils pouvaient, en option, répondre aux questions pendant une entrevue menée de vive voix ou en faisant appel à un formulaire en ligne. Quatre intervenants ont participé à l'entrevue de vive voix et six autres ont fait des commentaires dans le questionnaire en ligne (ce qui donne un taux de réponse de 27 %). Les commentaires des intervenants sont reproduits dans les constatations de l'Examen du Programme, et les détails sont présentés dans l'annexe 5.

Pièce 1 – Examen et renouvellement du PAEMRO 2016-2020

La majorité des participants dans le cadre du PAEMRO de 2016-2019 ont eu l'occasion de donner leur avis dans un sondage en ligne publié en mai 2020. La Ville d'Ottawa a adressé, aux bénéficiaires des subventions et aux candidats déçus, des avis par courriel pour les inviter à participer au sondage. Ce sondage a donné aux participants l'occasion de faire part de leur expérience et de suggérer les améliorations à apporter au déroulement, à l'administration et à la promotion du Programme. Trente-cinq (35) participants, dont des propriétaires de domaines agricoles et de domaines non agricoles en zone rurale, ont répondu au sondage (ce qui donne un taux de réponse de 20 %). Les commentaires des participants sont reproduits dans les constatations de l'Examen du Programme; les détails sont indiqués dans l'annexe 5.

Cet examen a permis d'analyser et de catégoriser les commentaires et les idées réunis auprès des principaux intervenants et des anciens participants au Programme pour ce qui est des points forts, des lacunes et des difficultés, des possibilités et des obstacles (l'analyse des PFLPO). Cette analyse a fait ressortir plusieurs grands thèmes, dont le lecteur trouvera la synthèse dans l'annexe 5. On s'est inspiré de cette information dans l'Examen afin de guider l'élaboration des recommandations pour le programme de 2021-2025.

2. Constatations de l'Examen du Programme

Les sections suivantes portent sur :

- les résultats du Programme;
- le tour d'horizon environnemental;
- le but et les objectifs du Programme;
- la conception du Programme;
- le déroulement du programme, dont l'administration, la promotion et le budget;
- la gouvernance, la surveillance et le compte rendu du Programme.

2.1. Résultats du Programme

Projets achevés

Depuis 2016, le Programme a permis de verser 234 subventions totalisant 627 425 \$ (tableau 2). Trente-quatre autres projets se déroulent à l'heure actuelle, ce qui représente un supplément de 132 369 \$ dans le financement engagé. Pour la période comprise entre 2016 et 2020, la valeur totale des subventions (attribuées et engagées) se chiffre à 759 794 \$.

Les projets les plus courants ont porté sur les plans de gestion de la forêt et des milieux humides, sur la mise hors service des puits, sur la lutte contre l'érosion et sur les mesures d'incitation pour la démobilité des terres. La plupart des subventions ont permis de financer des projets de lutte contre l'érosion, d'entreposage et de traitement du fumier et de mise hors service des puits. On n'a guère réalisé de projets pour l'entreposage des produits chimiques ou des carburants, le réacheminement de l'eau saine, les initiatives à caractère éducatif, les projets innovants, les ouvrages de régulation des drains souterrains, les ouvrages de régulation de l'érosion à la sortie des drains, de traitement des eaux de lavage ou de clôture des cours d'eau.

Des propriétaires fonciers ont investi considérablement dans de nombreux projets : dans la période comprise entre 2016 et 2020, ils ont apporté un financement supérieur à 1,4 million de dollars, ce qui représente plus de 2 millions de dollars pour la valeur totale des projets. En outre, les projets en cours au moment d'écrire ces lignes représentent plus de 200 000 \$ que les propriétaires fonciers prévoient d'investir dans l'intendance des terres du domaine rural. Pour de plus amples renseignements et pour prendre connaissance de la carte des projets réalisés et en cours, veuillez consulter l'annexe 1.

Tableau 2 – Projets réalisés ou en cours dans la période comprise entre 2016 et 2020

Types de projets	Projets réalisés			Projets en cours		
	Nombre de projets	Montant de la subvention	Coût total du projet	Nombre de projets	Montant de la subvention	Coût total du projet
Entreposage des produits chimiques ou des carburants	1	1 000 \$	2 255 \$	1	1 000 \$	2 500 \$
Réacheminement de l'eau saine	0	0 \$	0 \$	0	0 \$	0 \$
Cultures-abris	5	5 000 \$	12 100 \$	3	2 900 \$	2 900 \$
Initiatives à caractère éducatif	3	10 608 \$	29 054 \$	0	0 \$	0 \$
Lutte contre l'érosion	49	332 971 \$	645 108 \$	10	75 000 \$	124 287 \$
Plan de gestion de la forêt et les milieux humides	67	29 707 \$	40 764 \$	2	750 \$	1 000 \$
Projets innovants	1	5 000 \$	9 775 \$	0	0 \$	0 \$
Mesures d'incitation pour la démobilisation des terres	19	14 010 \$	14 010 \$	0	0 \$	0 \$
Entreposage et traitement du fumier	8	110 000 \$	958 778 \$	1	15 000 \$	60 000 \$
Brise-vents naturels et zones tampons pour les cours d'eau	5	4 824 \$	9 315 \$	5	6 216 \$	86 541 \$
Plan de gestion des nutriments et agriculture de précision	9	8 563 \$	41 006 \$	2	1 800 \$	10 600 \$
Réparation et remplacement de systèmes septiques	8	8 000 \$	191 703 \$	0	0 \$	0 \$
Ouvrages de régulation des drains souterrains	1	2 500 \$	6 649 \$	1	5 000 \$	10 313 \$
Ouvrages de régulation de l'érosion à la sortie des drains	2	3 002 \$	3 074 \$	0	0 \$	0 \$
Traitement des eaux de lavage	1	2 141 \$	4 283 \$	1	5 000 \$	11 000 \$
Clôture des cours d'eau	0	0 \$	0 \$	1	7 500 \$	15 000 \$
Mise hors service des puits	55	90 101 \$	100 008 \$	7	12 203 \$	14 725 \$
TOTAL	234	627 425 \$	2 067 882 \$	34	132 369 \$	338 866 \$

Dans la foulée des projets réalisés entre 2016 et 2020 :

- 522 hectares du domaine sensible ont été mis en jachère (19 projets);
- 425 hectares du domaine agricole ont été protégés contre l'érosion grâce à des cultures-abris (5 projets);
- 1 996 hectares du domaine agricole ont été dotés d'une meilleure gestion des nutriments grâce à des techniques d'agriculture de précision et à des plans de gestion des nutriments (9 projets);
- 2 174 mètres de berges ont été protégés contre l'érosion (49 projets);
- 1 536 hectares de forêts ont été protégés grâce à des plans de gestion de la forêt (67 projets);
- les risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines dans 55 sites ont été réduits grâce à la mise hors service de puits;
- on a amélioré l'entreposage du fumier de 1 986 têtes de bétail (8 projets) et rehaussé le traitement des eaux de lavage des laiteries (1 projet), ce qui a permis de réduire le ruissellement des nutriments qui se déversent dans les cours d'eau pour l'équivalent de 1 017 kilogrammes de phosphore par an¹.

Participation au Programme

On a réalisé et on continue de mener des projets dans tout le territoire de la Ville (tableau 3). Tous les détails sont reproduits dans l'annexe 1. Sans surprise, la plupart des projets agricoles se déroulent dans le domaine agricole fertile de la Ville dans les quartiers de Cumberland et de Rideau-Goulbourn. La plupart des plans de gestion de la forêt ont été réalisés dans le secteur ouest de la Ville : dans ce secteur, les terres agricoles sont moins productives et le couvert forestier est plus vaste.

La plupart des projets de lutte contre l'érosion (type de projet non agricole) se sont déroulés le long de la rivière Rideau à partir de Manotick et se sont poursuivis en amont. Un autre point névralgique des projets de lutte contre l'érosion se trouve le long de la rivière des Outaouais non loin de Constance Bay, puisque cette collectivité a été frappée de plein fouet par les inondations en 2017 et en 2019 (figure 1). Seize projets ont été réalisés ou se déroulent à l'heure actuelle dans les quartiers urbains de la Ville, dont 10 projets de mise hors service des puits et cinq projets agricoles.

¹ Calculé d'après le Programme d'échange du phosphore de CNS.

Figure 1. Lutte contre l'érosion des berges de Constance Bay dans la foulée des inondations de 2017



Tableau 3 – Projets réalisés ou en cours, entre 2016 et 2020, dans les différents quartiers de la Ville d’Ottawa

Quartier	Projets agricoles	Lutte contre l'érosion	Plans de gestion de la forêt	Mise hors service des puits	Autres projets	Total
Cumberland						
Nombre de projets	22	0	6	8	0	36
Montant des subventions	76 670 \$	0 \$	2 663 \$	16 795 \$	0 \$	96 128 \$
Osgoode						
Nombre de projets	6	18	8	15	5	52
Montant des subventions	33 563 \$	126 349 \$	3 371 \$	25 206 \$	14 500 \$	202 989 \$
Rideau-Goulbourn						
Nombre de projets	20	26	13	23	5	87
Montant des subventions	45 165 \$	187 350 \$	5 594 \$	39 923 \$	5 000 \$	283 032 \$
West Carleton-March						
Nombre de projets	13	15	41	6	2	77
Montant des subventions	35 385 \$	94 271 \$	18 680 \$	6 393 \$	4 108 \$	158 837 \$
Quartiers urbains						
Nombre de projets	5	0	1	10	0	16
Montant des subventions	4 672 \$	0 \$	150 \$	13 985 \$	0 \$	18 808 \$
Total						
Nombre de projets	66	59	69	62	12	268
Montant des subventions	195 455 \$	407 971 \$	30 457 \$	102 303 \$	23 608 \$	759 794 \$

Dans la foulée du dernier examen, en 2015, nous avons commencé à enregistrer, dans la base de données du Programme, l'information sur les types de propriétés, dont les propriétés agricoles, les propriétés non agricoles en zone rurale et les propriétés résidentielles. De concert avec la superficie des propriétés, l'information sur le type de propriété peut éclairer le type de propriétaire qui fait appel au Programme.

Parmi les 268 projets approuvés depuis 2016, 69 (26 %) se sont déroulés sur des terres agricoles, 88 (34 %) ont été réalisés sur des propriétés non agricoles en zone rurale, et 100 (38 %) ont été menés sur des propriétés résidentielles. Ces chiffres représentent une diminution dans la proportion des projets agricoles par rapport à la période comprise entre 2011 et 2015.

Quelle que soit la superficie de leurs propriétés, les propriétaires fonciers ont réalisé des projets (sur des domaines agricoles et non agricoles) représentatifs de l'ensemble des superficies des propriétés sur tout le territoire de la Ville. La plupart des exploitants agricoles qui ont réalisé des projets l'ont fait sur une superficie inférieure à 50 hectares (58 %), et la plupart des propriétaires fonciers de domaines non agricoles en zone rurale qui ont réalisé des projets l'ont fait sur une superficie de moins de 19 hectares (56 %) (annexe 1).

Même si le Programme a réussi à réunir différents propriétaires de domaines agricoles et non agricoles, l'Examen a mis en lumière la nécessité de continuer de travailler en collaboration avec les programmes de surveillance des cours d'eau City Stream Watch et d'utiliser les données émanant des plans des sous-bassins hydrographiques et des études des bassins hydrographiques pour recenser les projets potentiels dans les propriétés sillonnées par des cours d'eau.

2.2. Tour d'horizon environnemental

Autres programmes d'assainissement de l'eau en Ontario

Partout en Ontario, de nombreuses municipalités offrent des programmes comparables d'assainissement de l'eau en partenariat avec les offices de protection de la nature de leur localité. Nous avons procédé à l'examen de 28 programmes pour faire la synthèse de l'ensemble des tendances dans toute la province et pour recenser les points à améliorer éventuellement dans le PAEMRO. (Cf. les détails dans l'annexe 3.)

Le tableau 4 fait état des types de subventions offertes dans le cadre des programmes examinés. Les projets sont organisés d'après ceux qui sont offerts et ceux qui ne le sont pas dans le cadre du PAEMRO. Le tableau 4 fait aussi état du pourcentage des programmes qui offrent chaque type de projet, ainsi que de l'ensemble des subventions et des quotes-parts de coûts offertes.

Les projets liés directement à la protection de la qualité de l'eau sont courants dans la plupart des programmes et donnent lieu à des subventions pour la lutte contre l'érosion (93 %), les cultures-abris (71 %) et les zones tampons pour les cours d'eau (71 %). Les règles de l'art de la gestion agricole relativement à la gestion des nutriments sont également répandues et donnent lieu à des subventions pour le clôturage des cours d'eau afin d'entraver le bétail (89 %), le réacheminement de l'eau saine (89 %), ainsi que l'entreposage et le traitement du fumier (57 %). La mise hors service des puits permet de prévenir la contamination de la nappe phréatique en fermant les puits inutilisés, et 79 % des programmes permettent de financer ce type de projet.

Le financement offert dans le cadre du PAEMRO est généralement à peu près égal ou supérieur à celui des autres programmes réalisés dans toute la province. Le montant des subventions offertes dans le PAEMRO pour les projets de mise hors service des puits s'établit à 90 % à concurrence de 3 000 \$; il s'agit de la subvention la plus généreuse parmi les programmes examinés. Le financement offert pour cinq types de projets se situe à l'extrémité inférieure de la fourchette par rapport à d'autres programmes, dont l'entreposage des produits chimiques ou des carburants, les cultures-abris, les plans de gestion des nutriments, la réparation et le remplacement des systèmes septiques et la protection contre l'érosion à la sortie des drains.

La création et la restauration de l'habitat naturel (61 %), la rénovation, le remplacement et la protection des puits (57 %), ainsi que la création et la restauration de l'habitat des milieux humides (54 %) font partie des autres projets qui sont souvent offerts dans d'autres programmes, mais non dans le PAEMRO. Ce programme offrait auparavant un financement pour la rénovation des puits; on a toutefois cessé de le faire en 2011 afin de prioriser les ressources du Programme pour les projets qui permettent de protéger la qualité de l'eau dans l'intérêt supérieur du public. Peu de programmes comprennent des types de projets supplémentaires comme le compostage des cadavres d'animaux, la gestion des espèces végétales envahissantes et la gestion des eaux pluviales en zone urbaine. Bien qu'ils soient avantageux pour l'environnement local, ces projets ne sont pas liés directement à la qualité de l'eau en zone rurale.

La majorité des programmes examinés (54 %) consacrent leur financement aux propriétaires fonciers des domaines agricoles et des domaines non agricoles en zone rurale, selon des modalités comparables au PAEMRO. Onze programmes offerts aux exploitations agricoles obligent à établir un plan agroenvironnemental (PAE) et quatre programmes donnent la priorité à ceux qui ont un PAE. Quatre programmes obligent les propriétaires fonciers de domaines non agricoles à se doter d'un plan d'action comparable au Guide pour un foyer en santé, obligatoire dans le cadre du PAEMRO.

Tableau 4 – Synthèse des subventions offertes dans le cadre d'autres programmes d'assainissement de l'eau en Ontario

Types de projets	Programmes de financement ¹	Fourchette des subventions offertes	Fourchette des quotes-parts de coût offertes
Projets financés dans le cadre du Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa			
Entreposage des produits chimiques ou des carburants	39 %	500 \$ - 4 000 \$	50 % - 70 %
Réacheminement de l'eau saine	86 %	1 000 \$ - 12 000 \$	50 % - 70 %
Cultures-abris ²	71 %	500 \$ - 9 000 \$	Sans objet
Initiatives à caractère éducatif	29 %	500 \$ - 7 500 \$	50 % - 80 %
Lutte contre l'érosion	93 %	1 000 \$ - 10 000 \$	30 % - 100 %
Plans de gestion de la forêt et des milieux humides	11 %	750 \$ - 1 000 \$	50 % - 75 %
Projets innovants	54 %	2 500 \$ - 10 000 \$	50 % - 100 %
Mesures d'incitation pour la démobilitation des terres ²	50 %	2 000 \$ - 10 000 \$	50 % - 80 %
Entreposage et traitement du fumier	57 %	2 500 \$ - 25 000 \$	30 % - 75 %
Brise-vents naturels	50 %	2 000 \$ - 10 000 \$	50 % - 100 %
Plans de gestion des nutriments	46 %	500 \$ - 12 000 \$	50 % - 100 %
Agriculture de précision	7 %	1 000 \$ - 2 500 \$	50 %
Réparation et remplacement de systèmes septiques	46 %	1 000 \$ - 10 000 \$	30 % - 50 %
Ouvrages de régulation des drains souterrains	29 %	1 000 \$ - 12 000 \$	50 % - 80 %
Ouvrages de régulation de l'érosion à la sortie des drains	14 %	3 000 \$ - 5 000 \$	30 % - 90 %
Traitement des eaux de lavage	50 %	2 500 \$ - 12 000 \$	50 % - 75 %
Zones tampons pour les cours d'eau	71 %	2 000 \$ - 10 000 \$	50 % - 100 %
Clôture des cours d'eau	89 %	2 500 \$ - 20 000 \$	50 % - 100 %
Mise hors service des puits	79 %	500 \$ - 2 500 \$	50 % - 100 %
Projets non financés dans le cadre du Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa			
Compostage des cadavres d'animaux	14 %	4 000 \$ - 25 000 \$	50 %
Lutte antiparasitaire intégrée	7 %	5 000 \$	50 %
Gestion des espèces végétales envahissantes	18 %	3 000 \$ - 6 000 \$	Sans objet
Gestion des eaux d'irrigation	11 %	5 000 \$ - 10 000 \$	50 % - 75 %
Création et restauration de l'habitat naturel	61 %	2 000 \$ - 20 000 \$	50 % - 100 %
Amélioration et réinstallation de l'entreposage des produits d'ensilage	7 %	5 000 \$ - 10 000 \$	50 %
Plantation d'arbres	54 %	2 000 \$ - 10 000 \$	50 % - 100 %

Types de projets	Programmes de financement¹	Fourchette des subventions offertes	Fourchette des quotes-parts de coût offertes
Gestion des eaux pluviales en zone urbaine	14 %	150 \$ - 3 000 \$	50 %
Rénovation, remplacement et protection des puits	57 %	500 \$ - 3 000 \$	50 % - 80 %
Création et restauration de l'habitat des milieux humides	54 %	3 000 \$ - 15 000 \$	50 % - 100 %

¹D'après un examen en ligne de 28 programmes d'assainissement de l'eau en milieu rural actifs.

²Souvent financé grâce à des mesures d'incitation à l'acre par an.

Indicateurs de la qualité de l'eau

La Ville d'Ottawa a un vaste réseau de cours d'eau : la rivière des Outaouais, la rivière Rideau et la rivière Mississippi sont d'importants cours d'eau dans le paysage. Ils représentent environ 4 700 kilomètres de cours d'eau à Ottawa, dont 3 500 kilomètres naturels et 1 200 kilomètres de drains municipaux. Plus de 80 % de ces cours d'eau se trouvent dans les zones rurales et les villages ruraux, et 80 % des cours d'eau en zone rurale traversent le domaine privé.

En partenariat avec les trois offices de protection de la nature locaux, la Direction des services de gestion des eaux pluviales de la Ville surveille la qualité de l'eau de 129 sites dans six rivières et 40 ruisseaux². Des techniciens prélèvent chaque mois des échantillons pendant la période où il n'y a pas de glace, et on analyse chaque échantillon d'après 50 paramètres chimiques différents. Chaque site est évalué selon les lignes de conduite du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, dont les Objectifs provinciaux de qualité de l'eau (OPQE), les Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux (RCQE) pour la protection de la vie aquatique et l'indice de qualité de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME).

Dans l'ensemble, la qualité de l'eau des plus grands cours d'eau de la Ville est très satisfaisante ou excellente. Les sites dans lesquels la qualité de l'eau est médiocre sont généralement les petits cours d'eau dans les zones fortement influencées par le ruissellement urbain ou par l'agriculture. Hormis le chenal principal de la rivière des Outaouais et les secteurs naturalisés en amont de la zone urbaine, le phosphore est un motif d'inquiétude dans tous les cours d'eau de la Ville. Les concentrations moyennes du phosphore total dépassent régulièrement ou généralement les cibles de qualité de l'eau dans de nombreux sites sur tout le territoire de la Ville. (Cf. les détails dans l'annexe 4.)

De nombreux facteurs influent sur la qualité de l'eau et sur l'état de santé du bassin hydrographique, et il est difficile de mesurer l'impact du PAEMRO ou les différents projets à partir des données de surveillance. Ces données sont utiles pour guider les activités de sensibilisation du Programme et pour montrer que les occasions d'améliorer la qualité de l'eau sont toujours aussi nombreuses dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. La collaboration avec les propriétaires fonciers pour réduire l'érosion, préserver les berges naturelles et gérer les nutriments grâce aux règles de l'art de la gestion agricole est un moyen bien établi de continuer de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau et l'état de santé du bassin hydrographique dans l'ensemble.

² Rapport sur la qualité des eaux de surface de la Ville d'Ottawa (2016).

2.3. But et objectifs du Programme

Dans l'ensemble, le but du PAEMRO consiste à protéger les cours d'eau, les milieux humides et le bassin hydrographique d'Ottawa en offrant, selon le principe du partage des coûts, des subventions aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers dans les zones rurales d'Ottawa, dont les villages ruraux. Le PAEMRO porte essentiellement sur les objectifs suivants³ :

- se consacrer aux règles de l'art prioritaires de la gestion, qui permettent de protéger et d'améliorer directement la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines pour les activités récréatives, l'abreuvement du bétail, l'irrigation, l'habitat aquatique et les provisions d'eau potable;
- mieux faire connaître les pratiques qui permettent de protéger la qualité de l'eau et encourager à adopter ces pratiques;
- simplifier le processus de dépôt des demandes en partenariat avec d'autres programmes de partage des coûts, s'il y a lieu;
- guider le Programme d'après les changements qui interviennent dans la qualité de l'eau et dans l'état de santé des cours d'eau;
- adapter le Programme d'après la surveillance continue du rendement.

Nous avons actualisé et affiné le but et les objectifs du programme pendant le dernier examen, en 2015. Nous avons révisé en conséquence, le 19 janvier 2016, le mandat du PAEMRO. Protéger la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines grâce à des subventions versées aux propriétaires fonciers selon le principe du partage des coûts est toujours un but pertinent du Programme. La plupart des intervenants qui ont fait des commentaires sont d'accord pour dire que le PAEMRO atteint ce but et que l'ensemble existant de projets cadre bien avec ce but.

Certains intervenants ont reconnu qu'il fallait continuer d'améliorer le Programme afin d'en promouvoir le but et les objectifs. La protection des milieux humides fait partie de ce but, et à l'heure actuelle, on peut lier directement à la réalisation de ce but deux types de projets (soit les plans de gestion des milieux humides et les mesures d'incitation pour la réforme foncière). Le succès du Programme dépend aussi des types de demandes qui sont déposées par les propriétaires fonciers, ce qui peut avoir pour effet de rompre le lien entre les types de projets qui sont le plus avantageux pour l'environnement et ceux qui sont privilégiés par les propriétaires fonciers.

³ Mandat du PAEMRO (2016).

2.4. Conception du Programme

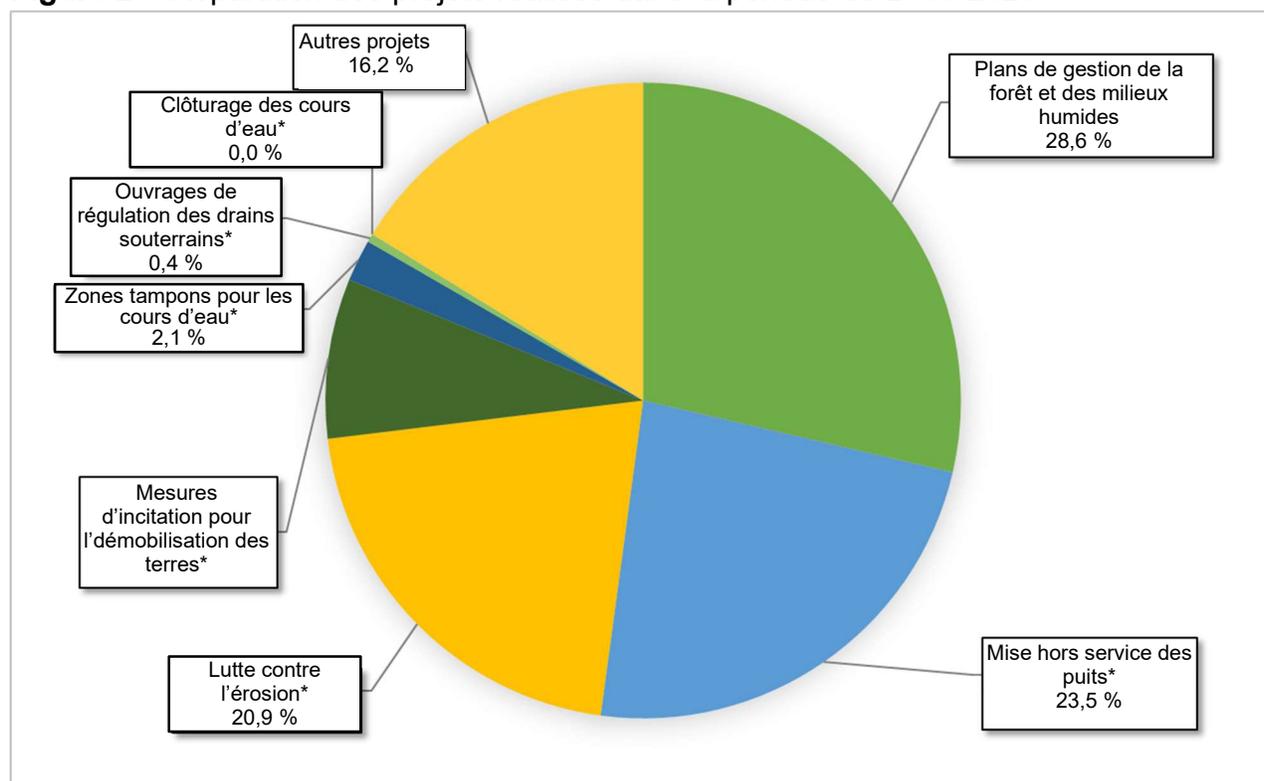
Projets prioritaires

Les examens menés sur le Programme en 2010 et en 2015 ont permis de recenser plusieurs types de projets prioritaires qui permettent d'améliorer directement la qualité de l'eau, dont les initiatives à caractère éducatif, la lutte contre l'érosion, la réforme des terres fragiles, l'agriculture de précision, les zones tampons pour les cours d'eau et le clôturage des cours d'eau. L'objectif consistait à consacrer des efforts à la promotion et à la communication de ce type de projet afin d'améliorer la participation.

La plupart des intervenants qui ont fait des commentaires dans l'examen de 2016-2020 ont fait savoir que les projets de lutte contre l'érosion, de zones tampons pour les cours d'eau, de clôturage des cours d'eau et de mesures d'incitation pour la réforme foncière devraient rester absolument prioritaires. De nombreux intervenants considéraient aussi que la mise hors service des puits est un projet absolument prioritaire, parce que cette activité permet de protéger directement la qualité du bassin hydrographique. Certains intervenants ont aussi fait savoir que les ouvrages de régulation des drains souterrains sont des projets prioritaires, qu'il faudrait mieux promouvoir.

Comme l'indique la figure 2, 55 % des projets réalisés en 2016-2020 étaient jugés absolument prioritaires et portaient essentiellement sur la mise hors service des puits, sur la lutte contre l'érosion et sur la démobilitation des terres fragiles. De concert avec l'entreposage et le traitement du fumier, ces projets ont aussi eu droit à la majorité des subventions versées (tableau 2).

Figure 2 – Répartition des projets réalisés dans la période de 2016-2020



*Projets absolument prioritaires dans le cadre de l'Examen du Programme de 2016-2020

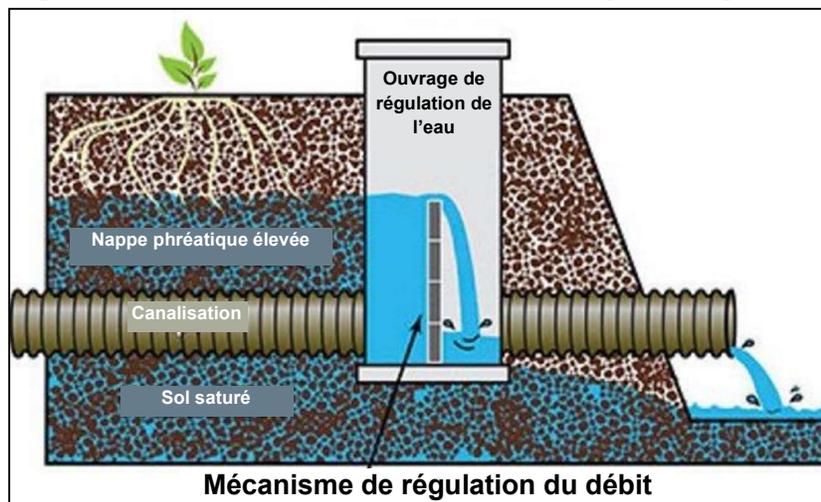
Il n'y a guère eu de participation, dans les cinq dernières années, à certains projets prioritaires, dont les ouvrages de régulation des drains souterrains, les zones tampons pour les cours d'eau et le clôturage des cours d'eau. Même si les zones tampons pour les cours d'eau et le clôturage des cours d'eau afin d'entraver l'accès du bétail ont des retombées environnementales directes, ces projets reviennent aussi très cher aux propriétaires fonciers et n'offrent guère de rendement financier ni de gains de productivité. On considère que les subventions offertes à l'heure actuelle pour ces types de projets sont généreuses : la subvention maximum est de 7 500 \$, et la quote-part dans le partage des coûts s'établit à 90 %.

Les ouvrages de régulation des drains souterrains représentent une technologie relativement nouvelle (figure 3). Si les travaux de recherche menés par Agriculture et Agroalimentaire Canada démontrent que les rendements et les retombées environnementales sont supérieurs⁴, les agriculteurs hésitent parfois à installer ces ouvrages en raison de l'entretien qu'ils réclament ou avant qu'ils constituent une pratique plus courante. Le maximum de la subvention pour les ouvrages de régulation

⁴ Pratiques de gestion bénéfiques qui ont une incidence sur la qualité de l'eau, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

des drains souterrains a été augmenté et est passé de 1 000 \$ à 5 000 \$ en 2016 afin d'améliorer la participation.

Figure 3 – Schéma représentant un ouvrage de régulation des drains souterrains



Modifications apportées aux projets recevables

On considère que l'ensemble existant de projets, dont les projets agricoles, est complet et complémentaire des autres programmes offerts par les offices de protection de la nature et par la Ville d'Ottawa. Pendant les discussions avec les intervenants du Programme, dans les sondages auprès des bénéficiaires des subventions et dans l'évolution des tendances des programmes partout en Ontario, on a réuni plusieurs idées afin d'améliorer l'ensemble des projets.

Il a été plusieurs fois question, pendant l'Examen, de la possibilité d'étendre le Programme à l'intendance environnementale et à l'état de santé des écosystèmes, pour déborder le cadre des projets traditionnels consacrés à la qualité de l'eau. On a généralement suggéré de nouveaux types de projets, dont la création et la restauration de milieux humides, les mesures d'atténuation des changements climatiques, la biodiversité et les pollinisateurs, le coupage reporté des hautes herbes et des zones tampons de foin, ainsi que l'état de santé des sols. On a reconnu que la participation était très faible dans les plans de gestion des milieux humides (type de projet existant) et que l'on pourrait séparer cette catégorie des plans de gestion de la forêt ou l'étendre aux projets de restauration des milieux humides.

De nombreux programmes d'assainissement de l'eau qui ont été examinés dans l'ensemble de la province prévoient des subventions destinées à améliorer l'habitat naturel et l'habitat des milieux humides (cf. la section 2.2). Certains programmes encouragent les propriétaires fonciers des zones rurales à restaurer ou à améliorer les terres boisées, les prairies indigènes et les prés. D'autres programmes prévoient de financer la création de structures de nidification et d'abris pour la faune. La dégradation des milieux humides, dont les fondrières, les tourbières et les marais est un enjeu majeur dans tout le Sud et tout l'Est de l'Ontario, et de nombreuses municipalités encouragent la création ou la restauration de milieux humides dans le domaine rural. Ce type de projet a des retombées directes sur la qualité de l'eau, en filtrant les polluants; or, il a aussi de nombreux cobienfaits liés à la reconstitution de la nappe phréatique, à la réduction des incidences des inondations et à la protection de l'habitat faunique.

Les cultures-abris sont celles qui ne sont pas récoltées ni pâturées et qui réduisent l'érosion des sols et le ruissellement des nutriments, surtout dans les épisodes météorologiques extrêmes. Puisque cette pratique est largement acceptée et mise en œuvre dans la collectivité agricole, certains intervenants considèrent que les cultures-abris sont des types de projets moins prioritaires et suggèrent de les retrancher dans l'ensemble des projets recevables. Une autre suggestion consiste à réviser les critères pour s'assurer qu'on met en œuvre les zones tampons pour les cours d'eau de concert avec les cultures-abris afin d'en maximiser les bienfaits pour la qualité de l'eau.

Voici d'autres suggestions faites par les intervenants pour améliorer l'ensemble des projets du Programme afin de promouvoir la participation :

- mieux préciser les frais recevables et irrecevables dans le cadre des projets (par exemple la réparation et le remplacement des systèmes septiques);
- plafonner le montant du financement pour les projets de lutte contre l'érosion des grands cours d'eau (rivière Rideau et rivière des Outaouais), en favorisant un plus grand nombre de projets sur les petits cours d'eau et sur le domaine agricole et en priorisant les projets qui font appel à des méthodes naturelles de bio-ingénierie;
- accroître la quote-part dans le partage des coûts (actuellement fixée à 50 %) pour les ouvrages de régulation des drains souterrains afin d'encourager la participation;
- les projets de lutte contre l'érosion pourraient être utiles dans un plus grand nombre de propriétés; or, il se peut qu'il soit difficile d'en prioriser le financement. On pourrait insister davantage sur les projets de bio-ingénierie et sur les projets agricoles.

2.5. Déroulement du Programme

Administration du Programme

Le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa est administré par Conservation de la Nation-Sud, par l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et par l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi. Les propriétaires fonciers intéressés communiquent avec le Centre de ressources pour propriétaires fonciers afin de savoir s'ils répondent aux conditions d'admission et de s'adresser à l'office de protection de la nature compétent. Un représentant sur les lieux (agriculteur de la localité ou personnel de l'office de protection de la nature compétent dans l'industrie agricole) mène une première analyse et effectue une visite des lieux. Les demandes déposées sont examinées et approuvées par un comité de révision constitué d'agriculteurs et de propriétaires fonciers locaux. Ces comités revoient et approuvent également les demandes portant sur les programmes d'assainissement de l'eau réalisés hors du périmètre de la Ville pour l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et Conservation de la Nation-Sud.

Le Programme est resté fidèle à l'approche simplifiée adoptée en 2011 pour son déroulement, et les projets sont également recensés et administrés dans le cadre de partenariats avec Acres en verdure (le programme de plantation d'arbres en zone rurale de la Ville d'Ottawa) et avec les programmes de naturalisation des berges des offices de protection de la nature. Le PAEMRO prévoit des compléments de financement pour les projets de lutte contre l'érosion, de zones tampons pour les cours d'eau et de brise-vents recensés dans le cadre de ces programmes partenaires, puisque ces projets obligent souvent à mieux préparer les sites par rapport à d'autres projets de

plantation d'arbres. Entre 2016 et 2020, 10 projets ont été approuvés par l'entremise d'Acres en verdure et six projets l'ont été dans le cadre du Programme de naturalisation des berges.

En 2015, dans la foulée de l'examen du Programme, on a mis au point des lignes de conduite claires pour les compléments de financement dans la concertation menée en continu avec Acres en verdure et les programmes de naturalisation des berges afin de permettre d'établir des rapports sur le Programme et sur le financement. La collaboration avec ces programmes partenaires permet aux personnes-ressources de la Ville de miser sur les sources de financement externes du secteur privé, du gouvernement provincial et de l'État fédéral. Les responsables du Programme devraient être en mesure de collaborer, dans les cas viables, avec leurs homologues dans les programmes complémentaires d'intendance en milieu rural.

En 2016, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'autres mesures afin de rehausser l'efficience et l'efficacité du Programme. L'échéance fixée à la fin de l'année pour l'achèvement des projets a été supprimée et remplacée par un délai de 12 mois à partir de la date de l'approbation des projets. On a adopté un formulaire de demande électronique afin de simplifier le processus de dépôt des demandes, de rationaliser la saisie des données et de rentabiliser le processus d'administration.

Les commentaires réunis dans les sondages auprès d'anciens participants ont été extrêmement favorables. Quatre-vingt-quatre pour cent des répondants ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits de la qualité du déroulement du Programme, et 76 % des répondants ont indiqué que leur demande avait été approuvée dans les délais. De nombreux intervenants ont précisé que l'administration du Programme par le personnel des offices de protection de la nature est un point fort considérable. Les intervenants étaient aussi d'avis que les visites sur les lieux sont très utiles et que l'approche souple adoptée pour le dépôt des demandes, de concert avec les examens des demandes à intervalles réguliers, au printemps et à l'automne, donne de bons résultats.

Les intervenants ont proposé les idées suivantes afin d'améliorer encore l'administration et le déroulement du Programme :

- mettre en œuvre, au niveau du personnel, des approbations des types de projets simples qui n'obligent pas à consulter les comités de révision (soit les plans de gestion de la forêt, la réparation et le remplacement des systèmes septiques ainsi que la mise hors service des puits);
- rétablir les visites sur les lieux pour les plans de gestion de la forêt, pour les projets de réparation et de remplacement des systèmes septiques et pour les projets de mise hors service des puits (pour en faire un outil de formation et de promotion);

- mettre à jour le processus de dépôt des demandes afin de permettre de remplir et de soumettre en ligne le formulaire de demande et d'accepter les signatures électroniques;
- publier en ligne le Guide pour un foyer en santé.

Promotion et sensibilisation

On fait la promotion du Programme en faisant appel à différentes méthodes, dont les supports imprimés, les réseaux sociaux, la participation à des foires et à des événements, les activités ciblées et les exposés (cf. les détails dans l'annexe 6). On publie chaque année au printemps des publicités dans les quotidiens communautaires et agricoles, et on diffuse des annonces dans l'infolettre du Bureau des affaires rurales de la Ville et dans les infolettres des conseillers municipaux des quartiers des zones rurales. On a adressé à plus de 50 000 résidents des zones rurales et des villages, entre 2016 et 2020, des cartes postales mettant en lumière le PAEMRO et Acres en verdure, et on a mis ces cartes à la disposition des centres du service à la clientèle et des bibliothèques de la Ville d'Ottawa. Les billets publiés sur Facebook et les gazouillis ont permis de joindre plus de 90 000 personnes et de générer plus de 1 800 contributions entre 2016 et 2020.

Le personnel du Programme a participé à 49 foires et événements en zone rurale, dont l'Eastern Ontario Crop Conference, le Kemptville Woodlot Day, la Foire agricole de la vallée de l'Outaouais et l'Exposition rurale du maire, en plus de donner aux participants de l'information sur le PAEMRO. Des représentants des offices de protection de la nature étaient présents, dans les séances portes ouvertes organisées dans Constance Bay dans la foulée des inondations sans précédent causées par la rivière des Outaouais en 2017 et 2019, afin de donner aux résidents inondés de l'information sur les subventions offertes afin de réparer les berges. En 2016 et 2017, le personnel du Programme a aussi présenté des exposés à l'occasion des ateliers consacrés au Programme des plans environnementaux de l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes, avant que ces ateliers soient offerts sur une plateforme en ligne.

Nous avons mené une série d'activités promotionnelles ciblées afin de mettre en lumière les types de projets agricoles prioritaires dans lesquels la participation était limitée. On a mis au point un site de démonstration des zones tampons herbacées sur le domaine agricole Stoodley, le long du drain municipal Castor Sud (figure 4), et nous avons préparé et publié, sur les sites Web de la Ville d'Ottawa et de Conservation de la Nation-Sud, une fiche factuelle et une vidéo. En outre, le site de démonstration du domaine agricole Stoodley constituait un point d'arrêt dominant de la Tournée des bassins hydrographiques en 2019. Nous avons produit deux courtes vidéos mettant en lumière l'expérience d'un agriculteur dans la régulation des drains souterrains et diffusées sur la chaîne YouTube de Conservation de la Nation-Sud.

Figure 4 – Site de démonstration des zones tampons herbacées le long du drain municipal Castor Sud



Malgré ces efforts permanents de promotion et de sensibilisation, la plupart des répondants au sondage (80 %) étaient d'avis que la promotion du PAEMRO n'est pas efficace. D'anciens participants ont fait savoir en grand nombre qu'ils ne connaissaient pas du tout le Programme avant qu'un entrepreneur, un voisin ou un membre du personnel d'un office de protection de la nature leur en parle. Ce commentaire est étayé par le fait que les recommandations des entrepreneurs et des organismes et le bouche-à-oreille continuent de représenter les sources les plus répandues de nouveaux demandeurs (cf. l'annexe 6).

La promotion et la sensibilisation sont difficiles, compte tenu de l'étendue géographique de la Ville et de la diversité des propriétaires fonciers. Si les groupes de producteurs et les associations communautaires de la localité peuvent communiquer l'information à leurs membres sur les subventions offertes dans les projets pertinents, les propriétaires fonciers ne sont pas tous affiliés à des groupes. Cette affirmation se vérifie en particulier chez les exploitants agricoles de moindre envergure ou à temps partiel, ou encore parmi ceux qui ont d'importants domaines non agricoles et qui ne connaissent pas toujours le Programme.

Les intervenants et d'anciens participants ont fait les suggestions suivantes pour veiller à ce que le Programme reste efficace et pour encourager les types de projets prioritaires dans lesquels la participation est faible :

- continuer de promouvoir le Programme grâce à des programmes liés, à des événements, à des groupes agricoles, à des organismes d'intendance et à des associations communautaires et trouver des moyens de rehausser ces circuits (par exemple la participation à des événements virtuels, ainsi que les exposés présentés aux assemblées locales);
- faire plus efficacement appel aux réseaux sociaux pour la promotion ciblée et établir un lien entre les avantages de projets spécifiques et les épisodes météorologiques (par exemple en mettant en lumière le rôle des ouvrages de

régulation des drains souterrains quand l'état de l'eau est piètre dans les bassins hydrographiques);

- communiquer avec les entrepreneurs et les fournisseurs locaux pour les encourager à continuer de recommander le Programme dans les projets prioritaires spécifiques (par exemple les ouvrages de régulation des drains souterrains, les zones tampons pour les cours d'eau et le clôturage des cours d'eau);
- encourager et appuyer les initiatives éducatives locales qui servent de projets de démonstration et mettre en vitrine ces sites dans les tournées rurales et dans d'autres événements.

Budget et dépenses du Programme

Pour la période de 2016 à 2020, le financement du PAEMRO s'est établi à 1 000 000 \$. Cette somme comprend les fonds excédentaires de 304 727 \$ pour le programme de 2011 à 2015 et la subvention annuelle spéciale versée à Conservation de la Nation-Sud et comprise entre 95 273 \$ et 200 000 \$.

Le total des dépenses du PAEMRO pour la période de 2016 à 2020 s'est élevé à 846 430 \$, en tenant compte des subventions et des frais de réalisation du Programme. Les frais de réalisation du Programme ont représenté 26 % du total des dépenses (tableau 5 et annexe 6).

Tableau 5 – Recettes et dépenses du PAEMRO (2016-2020)

Recettes	2016-2020
Subvention spéciale	695 273 \$
Fonds excédentaires 2011-2015	304 727 \$
Total des recettes	1 000 000 \$
Dépenses	
Subventions – PAEMRO	627 428 \$
Réalisation du Programme	219 002 \$
Total des dépenses	846 430 \$
Solde	153 570 \$

Le solde de 153 570 \$ en date du 31 décembre 2020 était engagé et sera reporté sur 2021 pour les projets approuvés dans les années précédentes et qui n'ont pas encore été réalisés.

De nombreux projets dont le coût est supérieur, par exemple des projets de lutte contre l'érosion et d'entreposage du fumier, sont reportés pour être réalisés dans une année ultérieure, souvent en raison des contraintes de délai ou de trésorerie. Les propriétaires fonciers doivent financer tous les coûts initiaux et se les faire rembourser lorsque le projet est terminé et que toutes les pièces justificatives sont déposées et vérifiées.

La demande exprimée pour le financement dans le cadre du PAEMRO a augmenté depuis la précédente période de l'examen quinquennal, de 2011 à 2015. À l'heure actuelle, le nombre d'inscriptions à ce programme est toujours excédentaire, et il faut tenir une liste d'attente annuelle.

2.6. Gouvernance, surveillance et compte rendu

Gouvernance

Le Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR) et le Conseil municipal ont approuvé le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa pour la période de 2016 à 2020, et le personnel de la Ville rend compte chaque année, au CAAR, des résultats et des indicateurs de rendement du Programme.

Le mandat du Programme (révisé en 2016) décrit dans leurs grandes lignes les responsabilités et les fonctions du Comité du Programme et des mandataires dans la réalisation de ce programme. Le lecteur peut consulter en ligne les détails sur les conditions d'admission des projets, ainsi que les lignes de conduite à suivre par les demandeurs.

Le Comité externe du Programme constitué de représentants d'organismes agricoles et environnementaux, d'organismes du gouvernement provincial, des offices de protection de la nature locaux et des collectivités (annexe 2), donne des lignes de conduite sur le déroulement du Programme. Les membres du Comité jouent aussi le rôle d'ambassadeurs du Programme, apportent de l'aide dans la promotion et dans la formation et recensent les possibilités de réaliser les buts de ce programme. On invite les membres à siéger à ce comité en puisant leur nom dans une liste de 12 organismes, en plus de faire appel à trois membres à titre personnel.

Le Comité se réunit généralement une fois par an et tient d'autres réunions au besoin. Il est chargé :

- de faire des recommandations sur la conception et la réalisation du Programme, sur la structure et le budget des subventions annuelles, sur la promotion et la sensibilisation, de même que sur la surveillance et l'évaluation;
- de nommer des représentants auprès des comités de révision des bassins hydrographiques auprès de chacun des offices de protection de la nature;
- d'entendre les appels interjetés.

Dans l'ensemble, cette structure de gouvernance donne de bons résultats, puisque le Programme profite des compétences des membres du Comité du Programme. La plupart des intervenants qui ont participé à cet examen étaient d'avis que le Comité du Programme joue un rôle important, que ce rôle est bien défini et qu'ils ne croient pas

qu'il soit nécessaire d'apporter des changements majeurs au niveau de responsabilité du Comité.

De nombreux intervenants ont fait savoir qu'une difficulté permanente pour le Comité du Programme est liée à la participation inconstante et aux postes à pourvoir parmi les membres, en particulier les représentants des organismes agricoles. Ces difficultés ne sont pas nouvelles, puisque l'Examen du Programme de 2011-2015 a aussi mis en lumière les problèmes que constituent les postes à pourvoir et le manque de participation. Il est important de recruter des membres dans de nombreux secteurs d'activité pour assurer une participation régulière et significative afin de veiller à ce que le Comité du Programme continue d'exercer comme prévu ses activités.

Les intervenants n'étaient pas d'accord sur le nombre optimal de réunions à tenir chaque année. Certains répondants étaient d'avis que le niveau de participation des membres du Comité pourrait augmenter si on tenait plus souvent les réunions, alors que d'autres étaient d'avis que s'il y avait moins de réunions, il serait plus facile pour les membres d'y consacrer leurs précieuses heures. Le Programme prévoit le remboursement des frais de kilométrage des membres du Comité du Programme pour leur permettre de participer aux réunions et de payer d'autres frais.

Les intervenants ont parlé des possibilités suivantes pour rehausser la participation dans les activités du Comité du Programme :

- communiquer avec les organismes agricoles compétents (par exemple la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario) afin de leur offrir l'occasion de participer au Programme de 2021-2025;
- inviter les citoyens intéressés qui réunissent l'expérience voulue et les membres existants des comités de révision à siéger à titre personnel;
- réduire dans l'ensemble le nombre de membres du Comité du Programme;
- faire davantage appel à la téléconférence et à la visioconférence afin de réduire l'obligation de se déplacer;
- encourager un intervenant, plutôt qu'un membre du personnel d'un office de protection de la nature, à exercer les fonctions de président du Comité du Programme.

Surveillance et compte rendu

La structure-cadre adoptée pour la surveillance et l'évaluation du PAEMRO est décrite dans le mandat du Programme (2016). En bref, on fait appel à différentes méthodes pour surveiller et évaluer le Programme :

- la base de données du Programme permet de suivre et d'extraire les statistiques sur les projets, dont le statut des projets, leur type, le type de propriétaire foncier, le type d'exploitation agricole, les coordonnées et la superficie des propriétés, les

coûts des projets, les méthodes de recommandation, ainsi que les retombées environnementales des projets;

- des représentants sur les lieux visitent un certain nombre de projets réalisés (en 2011, on a mis fin aux visites complémentaires sur les lieux pour tous les projets achevés, afin de pouvoir réaliser des économies);
- l'office de protection de la nature responsable prépare des rapports semestriels et annuels et les soumet au coordonnateur du Programme de la Ville;
- on soumet au CAAR des rapports annuels sur le nombre de projets réalisés, sur les fonds versés, de même que sur les efforts d'information et de promotion;
- on mène selon un cycle de cinq ans des examens du Programme afin de faire la synthèse des résultats des projets et du Programme, de réunir les commentaires des participants et des intervenants, de revoir les indicateurs de la qualité de l'eau et de l'environnement et de faire des recommandations pour reconduire éventuellement le Programme.

Cette structure-cadre actuelle est exhaustive et a été bien accueillie par les intervenants du Programme. Le Programme permet de suivre différents indicateurs de projets et d'en rendre compte, et cette information est très utile pour mettre en lumière les répercussions globales du Programme sur le paysage d'Ottawa. Les rapports annuels dressent un bilan à intervalles réguliers et permettent de mettre au point les activités de promotion et de communication dans les cas nécessaires. Les examens menés tous les cinq ans sur le Programme permettent d'examiner plus en détail les points forts et les difficultés, en plus de donner l'occasion de s'assurer que le Programme reste d'actualité et de recommander les moyens de l'adapter dans les cas nécessaires.

Un moyen d'améliorer encore la surveillance et le compte rendu consiste à offrir la base de données du Programme sur une plateforme en ligne afin de simplifier l'échange des données parmi les organismes. Une autre amélioration porte sur la période au cours de laquelle on réunit les commentaires des participants du Programme, soit dans le cadre de l'examen quinquennal à l'heure actuelle. En donnant aux participants l'occasion de faire des commentaires tout de suite après le versement de leur subvention, pendant que leur expérience du PAEMRO est toujours fraîche à la mémoire, on pourrait obtenir de meilleurs taux de réponse et des commentaires plus circonstanciés.

3. Recommandations pour 2021-2025

Les recommandations suivantes découlent de l'analyse ci-dessus. Ces recommandations cadrent avec le budget existant du Programme et peuvent être mises en œuvre pendant le Programme de 2021-2025. Le mandat du Programme sera révisé en conséquence, conformément à la directive du Conseil municipal.

3.1. But et objectifs du Programme

1. Continuer de s'en remettre au but et aux objectifs existants du Programme, selon les modalités précisées dans le mandat du PAEMRO de 2016.

3.2. Projets recevables

2. Continuer d'offrir des subventions pour tous les types de projets actuels et garder les appellations et les catégories de subventions existantes pour les besoins de la communication. Veuillez consulter, dans le tableau 6, la liste proposée des projets recevables.
3. Prioriser, dans les types de projets absolument prioritaires, la lutte contre l'érosion dans les petits cours d'eau, les mesures d'incitation pour la démobilitation des terres, les ouvrages de régulation des drains souterrains, les tampons pour les cours d'eau, le clôturage des cours d'eau, ainsi que la mise hors service des puits.
4. Modifier les projets actuels afin d'en maximiser les bienfaits pour la qualité de l'eau et améliorer la participation dans les types de projets moins populaires :
 - en révisant les critères pour les cultures-abris afin d'obliger à maintenir une bande tampon minimum entre les cours d'eau et les champs;
 - en précisant les critères d'admission pour la réparation et le remplacement des systèmes septiques afin de préciser que les coûts attribués à la reconstruction ou aux travaux de rénovation sont irrecevables;
 - en révisant les critères pour la lutte contre l'érosion afin d'indiquer que les projets qui font appel à des méthodes naturelles, qui sont réalisés dans les petits cours d'eau ou qui sont menés sur des propriétés agricoles auront la priorité dans l'accès au financement;
 - en augmentant la quote-part, dans le partage des coûts, pour les ouvrages de régulation des drains souterrains;
 - en augmentant le montant maximum de la subvention pour l'entreposage des produits chimiques ou des carburants, le plan de gestion des nutriments et l'agriculture de précision, de même que pour la réparation et le remplacement des systèmes septiques.
5. Adopter, parmi les nouveaux types de projets recevables, la restauration de l'habitat des milieux humides. On offrirait des subventions pour créer ou rehausser les milieux humides afin d'améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux

souterraines de la localité, de réduire l'érosion et les inondations ou d'améliorer l'habitat aquatique.

En 2021, nous mettrons au point ou réviserons les lignes de conduite pour les projets, le cas échéant, de concert avec le Comité du Programme.

Tableau 6 – Projets recevables proposés pour 2021-2025

Type de projet	Taux de la subvention	Subvention maximum	Révisions proposées
Gestion des nutriments			
Entreposage du fumier	50 %	\$15 000 \$	
Traitement des eaux de lavage	50 %	\$5 000 \$	
Gestion des nutriments et agriculture de précision	50 %	\$2 000 \$	Augmenter le montant maximum de la subvention de 1 000 \$ afin d'encourager la participation.
Clôture des cours d'eau	90 %	7 500 \$	
Protection des sols			
Lutte contre l'érosion	90 %	7 500 \$	Réviser les critères pour prioriser l'accès au financement.
Lutte contre l'érosion à la sortie des drains	75 %	2 500 \$	
Cultures-abris	50 \$/acre/année Maximum de 20 acres sur 3 ans		Adopter l'obligation de prévoir des bandes tampons minimums.
Gestion de l'eau			
Réacheminement de l'eau saine	50 %	5 000 \$	
Ouvrages de régulation des drains souterrains	75 %	5 000 \$	Augmenter le taux de la subvention de 50 % pour encourager la participation.
Entreposage des produits chimiques ou des carburants	50 %	2 000 \$	Augmenter le montant maximum de la subvention de 1 000 \$ afin d'encourager la participation.
Mise hors service des puits	90 %	3 000 \$	

Type de projet	Taux de la subvention	Subvention maximum	Révisions proposées
Réparation et remplacement des systèmes septiques	50 %	2 000 \$	Augmenter le montant maximum de la subvention de 1 000 \$ afin d'encourager la participation.
Intendance des terrains			
Zones tampons pour les cours d'eau	90 %	7 500 \$	
Brise-vents naturels	75 %	6 000 \$	
Mesures d'incitation pour la démobilitation des terres	150 \$/acre/an Maximum de 10 acres sur 3 ans		
Plan de gestion de la forêt et des milieux humides	75 %	750 \$	
Restauration de l'habitat des milieux humides	50 %	5 000 \$	Nouveaux projets destinés à créer ou à améliorer l'habitat des milieux humides pour les entreprises ou les particuliers
Formation et innovation			
Initiatives à caractère éducatif	75 %	5 000 \$	
Projets innovants	50 %	5 000 \$	

3.3. Déroulement du Programme

Administration du Programme

6. Continuer d'administrer le Programme :

- en faisant appel à Conservation de la Nation-Sud, à l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et à l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi et en désignant Conservation de la Nation-Sud comme organisme responsable;
- en nommant des agriculteurs et des conseillers en intendance locaux comme représentants sur les lieux et en les invitant à siéger comme membres des comités de révision;
- en demandant au personnel de la Ville d'Ottawa de siéger à des comités de révision et d'assurer l'encadrement et le soutien du Programme.

7. Améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme :

- en mettant en œuvre les approbations au niveau du personnel pour les plans de gestion de la forêt, la réparation et le remplacement des systèmes septiques et la mise hors service des puits;

- en rétablissant les visites sur les lieux pour les plans de gestion de la forêt et les projets de réparation et de remplacement des systèmes septiques et de mise hors service des puits;
- en mettant à jour le processus de dépôt des demandes pour permettre de remplir et de soumettre en ligne les demandes et pour accepter des signatures électroniques;
- en se penchant sur la possibilité de publier en ligne le Guide pour un foyer en santé et en sécurisant une source de financement à cette fin.

Promotion et sensibilisation

8. Continuer de promouvoir le Programme en faisant appel :
 - à des programmes, à des événements, à des groupes agricoles, à des organismes d'intendance et à des associations communautaires liés;
 - à des publicités dans les journaux agricoles, dans les campagnes publipostales ciblées, dans les infolettres des conseillers municipaux et dans l'infolettre du Bureau des affaires rurales;
 - à des affiches à fournir à tous les participants dans le cadre des projets;
 - à des initiatives locales à caractère éducatif, dans le cadre de projets de démonstration.
9. Se pencher sur d'autres moyens de rehausser la promotion du Programme (par exemple la participation à des événements virtuels, les exposés à présenter à des assemblées locales, les sites de démonstration à annoncer dans les tournées et les événements dans les zones rurales et la création des profils de projets).
10. Communiquer avec des entrepreneurs et des fournisseurs locaux afin de les encourager à recommander le Programme pour des projets prioritaires spécifiques (par exemple les ouvrages de régulation des drains souterrains, les zones tampons pour les cours d'eau et le clôturage des cours d'eau).
11. Faire plus efficacement appel aux réseaux sociaux pour les promotions ciblées et établir des liens entre les bienfaits de projets spécifiques et les événements météorologiques (par exemple les piètres conditions de la qualité de l'eau et les fortes précipitations).
12. Améliorer l'utilisation qui est faite des résultats des sondages du programme de surveillance des cours d'eau City Stream Watch, des plans des sous-bassins hydrographiques et des études de captation des bassins versants afin de cerner et de cibler les propriétés qui ont des problèmes relatifs à l'érosion des berges, à l'érosion à la sortie des drains, à la présence des zones tampons pour les cours d'eau et à l'accès du bétail aux cours d'eau.

Budget du Programme

13. Continuer de financer le Programme à raison de 200 000 \$ par an pour la période de 2021 à 2025 grâce à la subvention spéciale à verser à Conservation de la Nation-Sud.

3.4. Gouvernance, surveillance et compte rendu du Programme

Comité du Programme

14. Réévaluer la représentation au sein du Comité du Programme pour la période de 2021 à 2025 :
 - en veillant à ce que la composition du Comité tienne compte de l'ensemble des pratiques appliquées dans le cadre du Programme et en veillant à ce que les organismes soient en mesure d'y participer et soient intéressés de le faire;
 - en offrant, aux organismes agricoles qui ne participent pas au Programme à l'heure actuelle, l'occasion d'y contribuer;
 - en invitant les citoyens intéressés qui ont l'expérience voulue et les membres existants des comités de révision à siéger en tant que membres du Comité afin de pourvoir les postes libres dans la composition du Comité;
 - en encourageant un intervenant à jouer le rôle de président du Comité du Programme, plutôt qu'un membre du personnel d'un office de protection de la nature.
15. Continuer de se réunir chaque année pour faire le point sur le déroulement du Programme, notamment la structure, le budget et la promotion des subventions, et plus souvent, dans les cas nécessaires, pour actualiser la documentation du Programme.
16. Faire plus massivement appel à la téléconférence et à la visioconférence afin de réduire l'obligation de se déplacer et de rehausser la participation.
17. Revoir et mettre à jour le mandat du PAEMRO pour qu'il cadre avec toutes les nouvelles recommandations approuvées par le CAAR et par le Conseil municipal.

Surveillance et compte rendu

18. Continuer de rendre chaque année des comptes au CAAR sur le rendement du Programme, notamment les résultats environnementaux, sociaux et économiques.
19. Se pencher sur la possibilité d'offrir la base de données du Programme sur une plateforme en ligne afin de simplifier l'échange de données parmi les organismes.
20. Donner aux participants du Programme l'occasion de répondre à un sondage élémentaire en ligne tout de suite après le versement de leur subvention.

4. Liste des annexes

Annexe 1 – Résultats du Programme

Annexe 2 – Composition du Comité du Programme pour 2016-2020

Annexe 3 – Examen d'autres programmes d'assainissement de l'eau en milieu rural en Ontario

Annexe 4 – Cartes de la qualité de l'eau

Annexe 5 – Synthèse des commentaires des intervenants

Annexe 6 – Déroulement du Programme